



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 1

Question écrite n° 89160

Texte de la question

M. Jean-François Mancel interroge M. le ministre de l'intérieur sur les conditions invraisemblables qui ont permis pendant 12 heures d'affilée à quelques dizaines de voyous d'occuper, bloquer et détruire une portion de l'autoroute A1 sans que les forces de l'ordre paraissent avoir reçu l'ordre de les évacuer et de les appréhender. Il veut savoir qui, dans la chaîne de commandement, a manqué à son devoir d'assurer la sécurité, la liberté d'aller et venir de nos compatriotes, la protection du domaine public et quelles sanctions vont être prises, quel que soit le niveau de responsabilité. Il veut également connaître les circonstances dans lesquelles le Gouvernement a été informé, à quel moment et à quel niveau et quelle a été sa réaction. Il veut enfin savoir si les poursuites qui s'imposent ont été engagées et si les moyens nécessaires ont été mobilisés.

Texte de la réponse

Le 28 août 2015, deux membres de la famille des victimes du triple homicide perpétré 3 jours plus tôt sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Roye ont sollicité une autorisation de sortie pour assister aux obsèques programmées le 31 août. Le juge d'application des peines a rejeté cette demande sur le fondement d'un avis défavorable du procureur de la République d'Amiens. Leur avocat a immédiatement interjeté appel. Cette décision a provoqué la colère des proches des victimes qui se sont réunis devant la brigade de gendarmerie locale le même jour à 18H45, menaçant de troubles à l'ordre public en cas de refus ou de silence de la justice. Après de longues négociations, ils ont accepté d'attendre les résultats de l'audience d'appel prévue le lendemain. Pourtant, à 21h40, une soixantaine de « gens du voyage » ont bloqué la circulation sur l'autoroute A1, dans les deux sens, à hauteur de Roye. Des feux ont par ailleurs été allumés sur différents carrefours de la commune. L'autorité administrative a pris immédiatement les mesures d'urgence qui s'imposaient en désengageant un escadron de gendarmes mobiles du Calaisis pour renforcer le dispositif de la gendarmerie départementale. Deux autres escadrons sont également mis en route pour arriver le lendemain en fin de matinée. Dans le même temps, le commandant de groupement de gendarmerie a pris les mesures de sauvegarde urgente en engageant ses moyens pour interdire l'accès à la ligne TGV Paris-Lille ainsi qu'à la zone commerciale et au centre ville de Roye. L'autorité préfectorale a décidé d'attendre la décision de la Cour d'appel avant d'intervenir. Le 29 août à 11h00, cette instance a accordé les permissions de sortie. Dès lors, les manifestants ont levé les barrages. Différer de quelques heures l'intervention, dans l'attente de la décision de justice, a permis, de façon évidente, d'éviter une aggravation de la situation avec des conséquences potentiellement très graves à l'égard des personnes et des biens. Par ailleurs, le blocage de l'A1 a fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République pour « entrave à la circulation, dégradations et vols ». Les investigations menées par la section de recherches d'Amiens dans le cadre d'un groupe d'enquête dédié ont permis d'identifier les auteurs qui ont répondu de leurs actes devant la justice en février 2016.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89160

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7151

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8672